



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-Président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAUILHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD, Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION
VILLEFONTAINE**

Le Président rappelle que lors de l'assemblée générale du 20 novembre dernier, les Elus lui avez donné mandat pour lancer la procédure de marché public pour la construction d'un centre de formation, sur les terrains appartenant à la Chambre et qui jouxtent les locaux de l'Espace d'accueil, à Villefontaine.

Nous avons lancé le 11 décembre 2006 un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'ouvrage de cette construction dans le cadre d'un concours restreint.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
CECIS ENTREPRENEUR - www.cecis.com - CREDIT 187 830 015 00003 - ADE 011 A

28 Cabinets d'architectes ont répondu à ce marché.

Le Jury chargé de formuler un avis sur les candidatures reçues et de sélectionner parmi ces les 3 cabinets à qui nous allons demander de nous présenter un projet c'est réuni le 15 janvier.

Les trois cabinets sélectionnés sont :

- Le cabinet ARCANE de Grenoble
- Atelier Bernard PARIS de Vienne
- Atelier d'I.S (Isabelle Serre) de Caluire et Cuire

Ces cabinets auront jusqu'au 1^{er} mars pour nous adresser leur projet sur la base du dossier de consultation qui leur sera remis.

Le Jury se réunira donc une nouvelle fois pour formuler un avis sur le choix du maître d'œuvre, et fin mars, lors de notre prochaine assemblée, je soumettrai à votre approbation ce choix.

LE PROJET

Je rappelle que ce centre de formation va nous permettre de développer notre offre de formation et d'ouvrir, en partenariat avec la CCI de Grenoble, des sections post-bac qui, actuellement, font cruellement défaut dans le Nord-Isère ce qui oblige nos jeunes à quitter notre territoire pour aller sur Grenoble ou Lyon. Ce projet répond donc à un réel besoin et s'inscrit dans la vocation des Chambres de Commerce et d'Industrie qui sont le 2^e organisme de formation après l'Education Nationale.

Ce centre de formation, d'une surface d'environ 2600 m2, sera construit sur les terrains appartenant à la Chambre, attenant aux locaux actuels.

Il sera construit dans le respect des principes architecturaux définis pour les constructions sur le Parc Technologique de la Ville Nouvelle, Il sera un signal de notre 'institution, et constituera un ensemble avec le bâtiment existant tout en ayant sa propre identité.

La conception, tant au niveau architectural qu'environnemental de ce centre de formation, devra montrer la volonté de la CCI Nord-Isère de s'inscrire dans les principes du développement durable et présenter une architecture à Haute Qualité Environnementale.

Cette volonté devra s'exprimer par la volumétrie du bâtiment, le choix des matériaux, l'utilisation des énergies qui devront contribuer à donner une image de pérennité.

Le bâtiment devra comporter :

- un rez de chaussée
- deux niveaux
- un sous-sol

Le rez-de-chaussée devra abriter :

- Un espace public pour faciliter l'accueil et l'orientation des stagiaires
- Un espace restauration pour permettre aux stagiaires de rester sur place
- Un amphithéâtre

Le niveau 1 abritera une vingtaine de salles de formation et informatiques

Le niveau 2 sera réservé à l'administration du centre de formation avec un ensemble de bureaux.

Le sous-sol abritera les locaux techniques du bâtiment (chaufferie ...) et un espace d'archives.

FINANCEMENT DU PROJET

Pour l'heure, il est essentiel que nous préparions le dossier de financement de cette construction.

La construction de ce centre de formation a été estimée à un coût total TTC de 6 500 000 €.

En accord avec le Bureau et le Président de la Commission des Finances nous avons envisagé de financer cette opération par un emprunt.

Il faut se souvenir que la Chambre, grâce au vote du schéma directeur régional, va bénéficier, dès cette année, et dans les années avenir d'un supplément de ressources de :

563 796 €	en 2007
1 077 845 €	en 2008
1 591 895 €	en 2009
2 105 944 €	en 2010
2 619 993 €	en 2011

Et les années suivantes, le montant minimum supplémentaire dont nous bénéficierons par an sera de 2 619 000 € et plus peut-être en fonction de l'augmentation de nos bases d'imposition qui je vous le rappelle augmentent régulièrement toutes les années.

Le fonds de roulement de la Chambre était au 31/12/2005 de 1 962 907 € et le résultat de l'exercice 2006 positif n'affectera pas le fonds de roulement.

Endettement actuel de la Chambre :

En terme d'endettement, nous remboursons actuellement et jusqu'en 2016, la 1^{re} tranche des locaux de Villefontaine.

Le solde de cet emprunt au 31/12/2006 est de 1 097 946 €

L'emprunt contracté pour les équipements du Port se termine à la fin du 1^{er} trimestre de cette année avec un montant de 11 302 €.

A partir de ces données, les membres du Bureau et le Président de la Commission des Finances ont estimé que la Chambre :

- Compte tenu du supplémentant de ressources dont elle va bénéficier annuellement dès cette année
- Du fait de son faible endettement
- Et au regard de l'intérêt que représente la construction de ce centre de formation,

peut supporter le remboursement d'un nouvel emprunt.

Les renseignements pris auprès du Crédit Mutuel, qui est notre banque principale, nous permettent de dire que :

- Pour 6 500 000 € empruntés sur 20 ans
- Nos échéances trimestrielles constantes seraient de 118 515 €
- Pour un taux révisable (indexé sur l'Euribor 3 mois) de 3.954 %

Les dépenses de fonctionnement liées à ce centre ont été estimées à environ 230 000 € par an.

A noter également que le chantier ne devrait démarrer qu'au début de l'année 2008 et que les premières échéances n'arriveront qu'à partir de 2008.

Il ne s'agit là, bien entendu, que d'une estimation qui nous permet d'apprécier quel serait le montant possible annuités et notre capacité à les rembourser.

Bien entendu, le moment venu, une consultation dans le cadre d'un marché public sera lancée auprès des organismes bancaires pour obtenir les meilleures conditions du moment et vous serait informés de l'évolution du dossier, puisqu'il vous reviendra de vous prononcer sur le choix de l'organisme bancaire.

Mais pour contracter cet emprunt il nous faut obtenir l'autorisation de notre Tutelle.

Je vous demande donc, compte tenu de ces éléments :

- de me donner votre accord pour financer la construction de ce centre de formation par emprunt, sur la base de l'estimation qui vous a été présentée
- De me donner mandat pour lancer une demande d'autorisation d'emprunt auprès de notre Tutelle.
- Et, le moment venu de m'autoriser à lancer le marché public pour le choix de l'organisme financier et obtenir les meilleures conditions du moment.

Vote de l'Assemblée :

L'Assemblée,

- Ayant pris connaissance et approuvé le projet de construction du centre de formation,
- Ayant pris acte des modalités estimatives de financement présentées par le bureau et le Président de la Commission des Finances
- Considérant que l'endettement actuel de la Chambre permet d'envisager un emprunt

Renouvelle son accord pour que la Chambre s'engage dans la construction de ce centre, au regard :

- du supplément de ressources dont elle va bénéficier annuellement, et, dès cette année, du fait de la signature du schéma directeur régional,
- de l'augmentation régulière de ses bases d'imposition
- et de son faible endettement

Et décide, par : 22 voix pour
1 voix contre
0 abstention

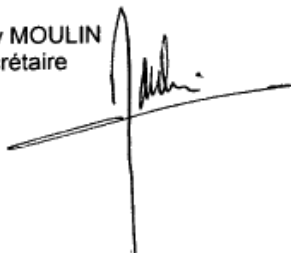
De financer la construction du centre de formation par emprunt sur la base des éléments présentés, à savoir :

- Pour 6 500 000 € empruntés sur 20 ans
- Des échéances trimestrielles constantes de 118 515 €
- Pour un taux révisable (indexé sur l'Euribor 3 mois) de 3.954 %.

Donne mandat au Président pour solliciter de l'autorité de Tutelle d'autorisation d'emprunter la somme de 6 500 000 € sur 20 ans,

Et donne pouvoir au Président et au Bureau pour engager toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents à cet effet.

Guy MOULIN
Secrétaire



Fait, à Villefontaine le 22 Janvier 2007
Pour extrait conforme
Daniel PARAIRE
Président





CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIATS
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VIENNOIS**

Le Président rappelle que la Chambre, en sa qualité d'Etablissement Public, est un partenaire privilégié des collectivités locales et territoriales du Nord-Isère.

« Le développement économique et le conseil aux entreprises, sont, dit-il, des objectifs partagés et des priorités pour lesquels il est important de mettre en commun des moyens au bénéfice des entreprises et de l'économie en général.

Partant de ce constat, la CCI Nord-Isère et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ont souhaité mettre en commun leurs compétences pour répondre au mieux aux besoins des entreprises existantes ou désireuses de s'implanter en pays viennois.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Ce partenariat, officialisé par la signature d'une convention, se traduirait par la définition de plusieurs axes de travail, à savoir :

- *La connaissance du territoire*
- *La promotion du Pays Viennois*
- *Le soutien à la création d'entreprise*
- *Le tourisme*
- *Les services aux entreprises*
- *Et d'une façon générale toutes autres actions qui pourraient être mises en place en faveur du développement économique*

Dans le cadre de cette convention cadre, notre Compagnie Consulaire accepterait de remplir sa mission de conseil et d'expertise pour le compte de la CAPV sans contre partie financière. Des avenants à cette convention pourront toutefois être signés au coup par coup pour des demandes précises de la CAPV qui feront l'objet d'une prise en charge financière.

Pour sa part, la CAPV s'engage à prendre en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement de ses instances et à financer la démarche d'étude engagée pour la mutualisation des services.

Un comité de suivi serait mis en place pour faire le point sur ces engagements et les adapter à la demande du territoire.

Dans ce comité siègerait :
Les Présidents des deux structures
Deux élus désignés pour chacune des structures
Et les deux directeurs généraux.

Vous avez dans le dossier, le projet de convention qui a été élaboré.

Pour ma part, je pense qu'il est essentiel, aujourd'hui, compte tenu des bonnes relations que nous entretenons avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, et des domaines d'intervention qui sont communs à nos deux structures, que nous mutualisions nos actions pour une plus grande efficacité et dans l'intérêt de l'économie de Pays viennois.

En accord avec le Bureau, je vous demande donc de me donner votre accord pour signer cette convention ».

Vote de l'Assemblée

L'Assemblée, par 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Donne son accord pour que le Président signe la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, permettant ainsi aux deux partenaires de mutualiser leurs actions dans l'intérêt du développement économique du Pays Viennois.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007
Pour valoir ce que de droit

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAUILHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION AVEC LA CRCI RHONE-ALPES
TUTORAT REPRENEURS**

Le Président informe l'assemblée que la CRCI Rhône-Alpes a répondu en Juillet 2006 à un appel d'offres européen pour une opération de « TUTORAT REPRENEURS » et elle n'a su qu'en décembre 2007 que son dossier avait été retenu.

« Il s'agit, dit-il, d'une action pilote qui a pour but d'apporter un tutorat à des salariés ou à de jeunes chefs d'entreprise qui ont repris depuis moins d'un an une petite entreprise établie et comptant moins de 50 salariés.

Ce tutorat, d'une durée de 2 ans, doit être individuel et couvrir un ou plusieurs domaines tels que l'accès au financement, la planification d'entreprise, la gestion générale de l'entreprise.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Cette action concerne 60 entreprises du Nord-Isère, à raison de 10 journées de tutorat par entreprises.

Elle est financée par des fonds européens à raison de 2600 € par entreprise
Soit une subvention totale pour 60 entreprises de 156 000 €

Plusieurs conditions pour que la CCI Nord-Isère puisse mettre en place cette action et bénéficier de ces fonds :

- Signer dès maintenant une convention soit avec la CCI Rhône-Alpes soit directement avec Eurochambre.
- Faire en sorte qu'un tiers des entreprises concernées puisse bénéficier de cette action avant le 30 juin 2007.
- Et pour cela : Recruter en contrat à durée déterminée sur 24 mois un chargé de mission pour assurer l'accompagnement de ces entreprises.

Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche que nous avons engagée en matière d'aide à la création et à la reprise d'entreprise. Il me semble donc important que nous puissions signer cette convention et ce d'autant plus qu'elle n'aura pas d'incidence financière pour la Chambre : la subvention de 156 000 € sur 2 ans couvrant le salaire du chargé de mission.

En accord avec le Bureau, Je vous demande de me donner votre accord :

- pour signer la convention que la CCI Rhône-Alpes doit nous adresser prochainement,
- et m'autoriser à lancer le recrutement, en contrat à durée déterminée, du chargé de mission financé par ces fonds ».

Vote de l'Assemblée

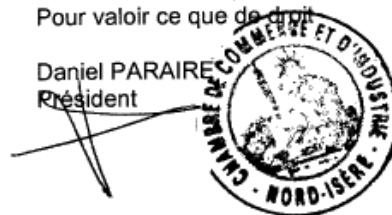
L'Assemblée, par 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Donne mandat au Président pour signer la convention de tutorat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes afin de bénéficier de ce dispositif

Et l'autorise, pour mener à bien l'accompagnement des entreprises concernées, à lancer le recrutement, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, du chargé de mission, financé par les fonds européens,

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007
Pour valoir ce que de droit

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**REDUCTION DU CAPITAL
SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE LYON
(SEPEL - EUREXPO)**

Le Président indique que la Chambre détient dans la Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Lyon, 24 actions dont le coût unitaire actuel est de 130,66 Euros.

« Cette société, dit-il, nous a fait savoir qu'elle avait décidé de réduire son capital social d'un montant de 2 803 968 € en proposant à ses actionnaires le rachat de 175 248 actions en vue de leur annulation.

Les actionnaires intéressés ont jusqu'au 26 janvier pour décider ou non de céder tout ou partie de leurs actions.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

A l'expiration de ce délai, le Directoire de la SEPEL arrêtera le nombre des actions rachetées et constatera la réalisation de la réduction de capital.

Il nous faut donc prendre une décision rapidement et savoir si l'on souhaite ou non vendre les 24 actions que nous détenons.

Je vous rappelle que ces actions avaient une valeur nominale chacune de 16 € et qu'elles seraient rachetées au prix unitaire de 130.66 €. Soit pour ce qui nous concerne 3135.84 €.

Les membres du Bureau et le Président de la Commission des Finances ont estimé, au regard des partenariats que nous entretenons avec la Société SEPEL EUREXPO, qu'il convenait de conserver ces quelques actions. Je vous demande de vous exprimer ».

Vote de l'Assemblée



L'Assemblée, par 22 voix pour
1 abstention
0 voix contre

Approuve la décision du Bureau et décide de conserver les 16 actions détenues par la Chambre au sein de la Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Lyon.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007

Pour extrait conforme

Daniel PARAJRAN COM
Président



Bernard COTE
Secrétaire





CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA CHAMBRE ET
LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE L'ISERE
L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RHONES ALPES
L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE VIENNE ET DE BOURGOIN-JALLIEU
ET LE REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS (R.S.I)**

Le Président rappelle que les Elus, dès 1997 avaient fait de la création et la transmission d'entreprises l'une de leurs priorités.

« Pour ce faire, dit-il, la Chambre avait mobilisé son réseau de partenaires qui oeuvrent dans le domaine de la création d'entreprises et dont la vocation est de mettre à disposition des créateurs, le maximum de compétences et de moyens pour permettre aux intéressés de voir aboutir avec succès leur projet : C'est le dispositif « Entreprendre en France » qui va être décliné au niveau régional et local.

Une convention avait alors été signée dans le cadre de ce dispositif.

Aujourd'hui, la création, la reprise et la transmission d'entreprises est toujours l'une de nos principales préoccupations.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Il est donc nécessaire de renouveler cette convention avec les mêmes partenaires, à savoir :
L'ordre des experts comptables Rhône-Alpes
L'ordre des avocats du barreau de Bourgoin-Jallieu
L'ordre des avocats du barreau de Vienne
La Chambre Départementale des Notaires de l'Isère
Et le Régime Social des Indépendants (R.S.I.)

A travers cette convention, la Chambre mobilisera le réseau de partenaires professionnels intervenant dans leurs domaines de compétences pour soutenir le développement de l'esprit entrepreneurial et accompagner au mieux les créateurs, repreneurs et cédants, dans la mise en œuvre de leur projet.

Cette initiative va dans le sens d'une plus grande complémentarité entre les initiatives prises au service des entreprises.

Je pense que nous ne pouvons qu'être d'accord pour poursuivre ce partenariat.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer cette convention dont vous avez un exemplaire dans le dossier en votre possession ».

Vote de l'Assemblée

L'Assemblée, par 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Autorise le Président à renouveler le partenariat avec la Chambre Départementale des Notaires de l'Isère, l'Ordre des Expert Comptables Rhône-Alpes, le Comité Local des Banques de Vienne, l'Ordre des avocats et à signer une convention pour concrétiser ce partenariat permettant ainsi aux créateurs de bénéficier des compétences des professionnels qui interviennent en matière de création d'entreprise.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007

Pour valoir ce que de droit

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire

A handwritten signature in black ink.



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAUILHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA BANQUE POPULAIRE DE LA REGION LOIRE ET DU LYONNAIS
ET LE CREDIT MUTUEL DE VIENNE
DANS LE CADRE DE LA CREATION REPRISE/TRANSMISSION D'ENTREPRISE**

Le Président précise que dans la suite de la convention de partenariat évoqué tout à l'heure avec les professionnels concernés par la création d'entreprise, le Groupe Création/Reprise/Transmission d'Entreprise, animé par notre ami Hamar MAAMIR, a fait le constat que, dans les prochaines années, de très nombreux chefs d'entreprises allaient devoir cesser leur activité et céder leur affaire et qu'il revenait donc aux Compagnies Consulaires d'aider les chefs d'entreprises notamment les dirigeant de PME dans cette démarche, en facilitant le rapprochement entre le cédant et les éventuels repreneurs.

« Dans cette perspective, dit-il, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement à la transmission des petites entreprises industrielles en mobilisant des moyens matériels et humains.

Nous nous sommes ainsi rapprochés de partenaires potentiels qui entrent logiquement dans le circuit de cession et de transmission d'une entreprise, tels que l'ordre des experts-comptables, la Chambre des notaires de l'Isère, et des avocats inscrits aux Barreaux de Vienne et de Bourgoin-Jallieu, et bien évidemment des établissements bancaires.

An Cœur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Pour concrétiser ce partenariat, une convention a été élaborée avec l'aide du CERAL pour définir les modalités de participation de ces organismes bancaires à la mission d'accompagnement engagée par la Chambre auprès des cédants et des repreneurs. Vous avez cette convention dans le dossier qui vous a été remis.

Les entreprises bénéficiaires de ce dispositif devront répondre à des critères bien précis.

Pour permettre à la Chambre de mobiliser les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la transmission d'entreprises, les organismes bancaires verseront à la Chambre une participation de 15 000 € par an (sur 5 ans).

Le repreneur dont l'offre aura été retenue par la Chambre pourra bénéficier auprès des établissements bancaires partenaires de la Chambre d'un prêt d'honneur.

La Chambre communiquera au repreneur les coordonnées des banques partenaires auprès desquelles il pourra se renseigner sur les modalités de financement de l'acquisition.

Il faut savoir que le repreneur reste libre de consulter les banques de son choix, même non partenaires de l'opération et, de souscrire un prêt auprès de l'établissement bancaire ou financier de son choix.

Par ailleurs, les établissements bancaires partenaires de la Chambre pourront apparaître dans les différents supports de communication de la Chambre : 1/3 de page dans le magazine de la Chambre, sur le site internet, et dans les différents plaquettes de présentation des dispositifs création/cession/reprise et transmission d'entreprises moyennant une participation de 2000 €.

Pour l'heure deux organismes bancaires sont prêts à entrer dans ce dispositif et à signer une convention sur 5 ans. La Banque Populaire et le Crédit Mutuel.

Je vous demande de me donner votre accord pour signer cette convention avec, aujourd'hui, les deux établissements bancaires qui sont intéressés par ce dispositif et, à l'avenir, avec les autres banques qui souhaiteraient nous rejoindre ».

Vote de l'Assemblée :

Sans remarque particulière, l'Assemblée, par 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Donne mandat au Président :

- Pour signer la convention de partenariat en matière de création, reprise et transmission d'entreprise avec la Banque Populaire de la Région Loire et du Lyonnais et le Crédit Mutuel de Vienne et, le cas échéant, avec tout autre établissement bancaire qui adhérerait à ce dispositif.
- Pour permettre aux établissements financeurs partenaires qui le souhaiteraient de figurer sur les différents supports de communication de la Chambre.
- Et pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces partenariats.

Fait à Villefontaine, le 21 janvier 2007
Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION DE PARTENARIAT
RHONE ALPES ISERE TOUR**

Le Président rappelle que l'an dernier la Chambre avait signé une convention de partenariat avec le Comité d'Organisation de la manifestation sportive « Rhône-Alpes Isère Tour » pour la réalisation du 16^e tour cycliste en Nord-Isère.

« Cette année, dit-il, cette manifestation aura lieu du 19 au 22 avril et le comité d'organisation de la 17^e édition de cette compétition nous demande de renouveler ce partenariat qui nous engage à mettre à disposition une partie de nos parkings et locaux de Villefontaine et à verser une participation financière de 10 000 € HT.

En contre partie, la Chambre rentre dans le groupe des leaders de l'opération et voit figurer son logo sur le portique d'entrée, sur les véhicules officiels, les tee shirts...et autres supports de communication et surtout il nous reviendra de parrainer le maillot rouge de la combativité.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Il s'agit d'une manifestation sportive importante qui a un impact économique certain et à laquelle participent de nombreuses entreprises de notre territoire.

En accord avec les Membres du Bureau, je vous demande de me donner votre accord pour signer cette convention de partenariat et permettre ainsi aux organisateurs de cette manifestation sportive de tenir leur QG dans nos locaux, à Villefontaine ».

Vote de l'Assemblée :

L'Assemblée par 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Donne son accord pour renouveler le partenariat avec le Comité d'Organisation de Rhône-Alpes Isère Tour, en mettant à disposition du COTNI une partie des locaux et des parkings de l'Espace d'Accueil, de la Chambre, à Villefontaine

Et pour participer, à hauteur de 10 000 € HT, afin de voir figurer le logo de la CCI Nord-Isère dans les divers supports de communication prévus dans le cadre de cette manifestation sportive.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007
Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAUILHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

AUGMENTATION DU CAPITAL DE RHONE ALPES CREATION

Le Président rappelle que dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprise, la CCI Nord-Isère, comme pratiquement l'ensemble des CCI de Rhône-Alpes, est entrée dans le capital de la Société Anonyme RHONE ALPES CREATION en juin 2002.

« Cette société, dit-il, a été créée il y a 12 ans, à l'initiative du Conseil Régional et de la CCI de Lyon pour participer en capital au financement de jeunes entreprises. Elle intervient principalement sur des projets ambitieux en termes de budget et d'emplois.

Notre Chambre détient auprès de cette société 1000 actions d'une valeur de 8 €uros.

Rhône-Alpes Création procède actuellement à une augmentation de 15 M€ de son capital sur la base d'une première tranche de 7.582 880 €, suivie d'une seconde tranche de même montant qui interviendra fin 2008.

Compte tenu de cette augmentation de capital correspondant à la première tranche les actionnaires peuvent souscrire pour 25 actions détenues aujourd'hui, 20 actions nouvelles à 8 euros par action.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Pour ce qui nous concerne, compte tenu des actions que nous détenons c'est-à-dire 1000 actions, pour maintenir notre part de capital, il conviendrait de souscrire à

<i>- 520 actions de type PI (c'est-à-dire privilégiées à titre irréductibles) pour un montant de</i>	<i>4 160.00 €</i>
<i>- 280 actions de type PI à titre réductibles pour un montant de</i>	<i>2 240.00 €</i>
<i>Soit un total de 800 actions pour un montant de</i>	<i>6 400.00 €.</i>

En accord avec les Membres du Bureau et le Président de la Commission des Finances qui ont jugé que la Chambre ne trouvait que peu d'intérêt à cette structure et au regard de la position des CCI de Rhône-Alpes, majoritairement opposées à cette augmentation de capital, je vous propose de ne pas souscrire à de nouvelles actions ».

Vote de l'Assemblée

L'Assemblée, approuvant la proposition du Bureau, décide par : 22 voix pour
1 abstention
0 voix contre

de ne pas souscrire à de nouvelles actions au sein de la Société Rhône-Alpes Création.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007
Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD, Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION
ENTRE LES LABORATOIRES KODAK DE VIENNE
ET LA CCI NORD-ISERE**

« Certains d'entre vous, précise le Président, et notamment les viennois savent que dans le cadre de son projet de restructuration, la société Laboratoires KODAK, implantée à Vienne, a décidé l'arrêt sur ce site de ses activités industrielles.

Cette société a signé en Juillet dernier une convention avec l'Etat, représentée par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne, visant à permettre la réactivation du bassin de l'emploi de Vienne.

Cette convention prévoit une contribution financière pour l'aide à la création de 104 emplois.

Notre Compagnie Consulaire a naturellement été sollicitée pour déterminer avec les représentants de KODAK les modalités d'application de cette aide.

Un accord est donc intervenu :

Notre Compagnie Consulaire se verrait confier la gestion de l'aide pour la création de 25 emplois qui devront répondre à des critères précis fixés par la convention signée en juillet dernier entre KODAK et l'Etat.

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
TÉL. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Si nous acceptons cette mission, nous aurions une subvention de 60 894.00 € soit 2435.76 € par emploi créé.

La Chambre aurait jusqu'au 31 décembre 2007 pour exécuter la mission qui lui est confiée.

Si le quota de 25 créations d'emplois n'était pas atteint, les services de l'Etat pourraient soit prolonger le délai qui nous est accordé, soit nous demander le reverser, au prorata des emplois non créés, la somme de 2435.76 € à toute autre entité oeuvrant en matière de création d'emplois dans le périmètre de la convention.

En accord avec les membres du Bureau, je vous demande me donner votre accord pour signer cette convention ».

Vote de l'Assemblée :

L'Assemblée par : 22 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Donne son accord pour que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère

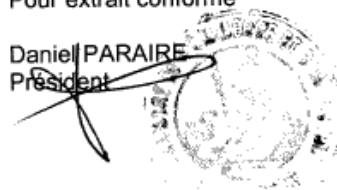
- Prenne en charge la gestion de l'aide pour la création des 25 emplois fixés par la convention passée entre les Laboratoires KODAK et l'Etat ,

- Signe, dans le cadre de ce dispositif, une convention avec les Laboratoires KODAK permettant ainsi aux services de la CCI Nord-Isère de mener à bien cette mission,

- Et donne mandat au Président pour prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette mission.

Fait à Villefontaine, le 22 janvier 2007
Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard COTE', written over the printed name and title.



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**
Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAUILHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**CONVENTION DE MANDAT DE MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION
OU D' ACCOMPAGNEMENT POUR 2007**

Le Président indique que, dans le cadre des responsabilités accrues attribuées aux CRCI par la loi PME/PMI de 2005, la CRCI Rhône-Alpes est amenée à conclure avec l'Etat, la Région, ou avec d'autres partenaires professionnels des conventions cadre de formation professionnelle ou relatives à des actions de support ou d'accompagnement.

« Ces conventions, dit-il, sont signées au niveau régional, mais elles doivent au préalable faire l'objet d'une convention de mandat avec les CCI locales qui seront chargées de mettre en œuvre ces actions.

Conformément au schéma sectoriel « formation » adopté par la CRCI le 15 juin dernier et pour répondre aux souhaits des partenaires financeurs il est convenu que la CRCI Rhône-Alpes agira comme seul signataire des conventions support de ces programmes.

Au Cœur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Vous avez dans votre dossier le projet de convention de mandat qui a été validé par le CERAL.

Il faut savoir que, par cette convention, la Chambre s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'organisation des stages, à utiliser pour établir les comptes rendus des actions, les documents standards dont le cadre a été défini et adopté par le Groupe Technique Régional, à fournir à la CRCI les tableaux récapitulatifs ou les pièces comptables ou analytiques permettant de mobiliser le financement des actions.

Elle s'engage également à respecter la piste d'audit spécifique à chaque action

Pour sa part, la CRCI prépare avec les CCI locales :

- Les objectifs des actions en fonction des axes de travail validés par la Commission Formation
- Les volumétries par territoire en fonction des besoins exprimés par les Chambres
- Les calendriers prévisionnels en fonction des capacités exprimées par les Chambres
- Elle intervient auprès des financeurs pour définir les modalités et les financements des actions
- Elle se charge administrativement et techniquement du dossier de demande de subvention
- Elle assure la synthèse et la transmission du compte rendu d'exécution et procède au règlement des CCI locales

En tant que signataire de la convention avec les partenaires financeurs, la CRCI percevra directement le montant des subventions.

Elle indemnise la Chambre des frais engagés pour la mise en œuvre de l'action à hauteur du montant global des dépenses éligibles et certifiées, d'une part, et en fonction du degré de réalisation de l'action.

Les Membres du Bureau ont examinés cette convention et sont d'accord pour donner mandat, à travers cette convention, à la CRCI pour engager ces actions de formation.

Je vous demande donc de me donner mandat pour signer cette convention cadre avec la CRCI et rentrer ainsi dans ce dispositif ».

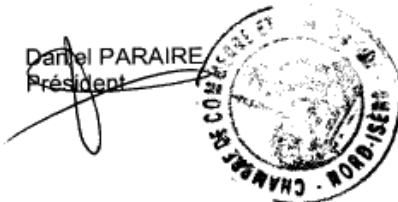
Vote de l'Assemblée

L'Assemblée, par 22 voix pour
1 voix contre
0 abstention

Donne mandat au Président pour signer cette convention cadre permettant la mise en œuvre d'actions de formation ou d'accompagnement au cours de l'année 2007 et signer tout document qui découlerait de cette décision.

Fait à Villefontaine, le 22 janvier 2007
Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Cote".



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**AMENAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE/SANNE
ET ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE**

DEMANDE DE SUBVENTION

Les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, réunis en assemblée générale le 22 janvier 2007, à Villefontaine, sous la présidence de Daniel PARAIRE :

- Ayant entendu le Président, Daniel PARAIRE et Christian MARCOU, Vice-président Services de la Chambre en charge du Port de Vienne-Sud, sur les projets d'investissement en terme de travaux et d'équipement du Port de Vienne-Sud, Etablissement géré de la CCI Nord-Isère,
- Ayant entendu que le développement de la zone industrialo-portuaire au cœur de laquelle se situe le Port de Vienne-Sud, est inscrit au Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes Rhône P.L.U.R.I.E.L, sous le numéro d'action 46, intitulée « Extension et valorisation de zones économiques de production à enjeu à l'échelle de Rhône P.L.U.R.I.E.L et au-delà »,
- Vu le Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes approuvé le 16 mars 2006 par la Commission Permanente de la Région-Rhône-Alpes,

Au Cœur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Décident :

- De donner un avis favorable pour qu'une demande de subvention soit faite auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Isère selon le budget d'opération ci-après :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Aménagement de la zone Industriale-portuaire de Salaise sur Sanne	90 000 €	Région Rhône-Alpes	27 000 €
		Conseil Général de l'Isère	27 000 €
		CCI Nord-Isère Auto financement	36 000 €
Investissement dans une changeuse	210 000 €	Région Rhône-Alpes	63 000 €
		Conseil Général de l'Isère	63 000 €
		CCI Nord-Isère auto financement	84 000 €
TOTAL	300 000 €	TOTAL	300 000 €

- De solliciter auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes une subvention de 90 000 €,
- D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution et au versement de cette subvention.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture de l'arrondissement de Vienne
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007

Pour valoir ce que de droit

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire





CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-Président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

**PORT DE VIENNE-SUD
ACQUISITION EN CREDIT BAIL D'UNE CHARGEUSE
ET LANCEMENT DE DIVERS MARCHES
DANS LE CADRE DE PROCEDURES ADAPTEES**

L'Assemblée,

Ayant entendu le rapport d'activité du Port de Vienne-Sud et pris acte des nouveaux trafics et prospects résultant de la démarche commerciale engagée par la Chambre pour développer l'activité du Port de Vienne-Sud,

Considérant que pour faire face à ces nouveaux marchés, il est indispensable que la Chambre améliore ses installations et acquière des engins adaptés aux besoins,

Prenant acte que le développement de la zone industrialo-portuaire, inscrit au Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes Rhône P.L.U.R.I.E.L, devrait permettre à la Chambre de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes de 90 000 €,

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

Prend acte des marchés lancés par la Chambre dans le cadre de procédures adaptées tels que :

- La pose d'un enrobé sur des surfaces extérieures pour un montant d'environ 80 000 €
- L'installation de 3 bandes transporteuses à hauteur de 13 000 €
- L'installation de rideaux roulants pour les magasins de stockage pour un montant d'environ 15 000 €
- et une prestation de contrôle de thermométrie pour le silo

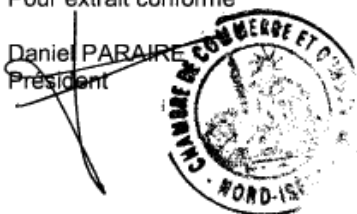
et autorise le Président par 22 voix pour
0 voix contre
1 Abstention

A lancer un appel d'offre pour l'acquisition, en crédit bail, d'une chargeuse pour un montant d'environ 210 000 € afin de permettre le transfert de matières premières vers le poste de transformation de charbon, et le déchargement de produits finis sur des camions.

Fait à Villefontaine le 22 Janvier 2007

Pour extrait conforme

Daniel PARAIRE
Président



Bernard COTE
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Cote'.



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE NORD-ISÈRE
DE VIENNE - LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2007**

Président de M. Daniel PARAIRE

Membres Elus Présents :

Membres du Bureau

Daniel PARAIRE, Président ; Michel GABILLON, Vice-président Industrie ; Daniel ROUX, Vice-président Commerce ; Christian MARCOU, Vice-Président Services ; Jean-Paul COLEON, Trésorier ; Fernand PAULHAC, Trésorier Adjoint ; Guy MOULIN, Secrétaire, Bernard COTE, Secrétaire.

Membres Elus

Jean-Jacques BOCHARD, Gérard BOUVIER, Henry DESPRES, André DUMAS, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jean-Pierre GIRARD Jean-Louis GUILLEN, Fabienne HUGUES, Pierre JAUDOUIN, Hamar MAAMIR, Jean-Claude MEUNIER, Jean-Jacques PILLON, Raymond POGGIA, Jean-Pierre SEVERAC, Pascal VILLEBROD.

Membres Elus excusés :

Eric BOGIRAUD, Jean-Claude BOUCHARD, Christophe BRULIN, Hilda DERMIDJIAN, Daniel DUBOIS, Maurice GADOUD, Patrick LEROY, Gaston MARTIN, Christian MARTINEZ, Etienne PALFROY, Hervé QUERQUANT, Alain SUBLET, Reynald VACHER.

Nombre de Membres Elus : 36

Nombre de Membres Elus présents : 23

BARREAU AUTOROUTIER A 48

« Au cours de l'année dernière, indique le Président, j'ai souhaité que le Bureau de la Chambre rencontre les membres du Bureau des autres CCI de Rhône-Alpes pour échanger de manière informelle, mais également travailler sur des dossiers communs.

Nous avons ainsi rencontré le 8 Novembre dernier, les membres du Bureau de la CCI de l'Ain et nous avons entre autre décidé, sous réserve de l'accord de nos assemblées respectives d'intervenir pour faire avance le projet du barreau autoroutier A48 Ambérieu en Bugey/Coiranne.

Au cours de cette réunion, à laquelle participaient en plus des membres du bureau de nos deux Chambres, Jacques CHANUT en qualité de Président de la Fédération du BTP de l'Isère et son homologue de l'Ain, Joël BRUNET, il a été préconisé d'engager un certain nombre d'actions pour faire avancer ce projet :

Il a ainsi été préconisé :

- *De créer une association interdépartementales pro A48 pour soutenir et défendre la réalisation du barreau autoroutier A4 avec à sa tête une personnalité emblématique de l'économie ou de l'aménagement du territoire. Le nom de Pierre VIAL ancien Président de l'Association Pro TGV a été avancé.*

Au Coeur de l'Action

2, PLACE SAINT PIERRE - B.P. 209 - 38217 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 31 44 00 - TELECOPIE 04 74 31 44 01
ESPACE D'ACCUEIL VILLEFONTAINE - PARC TECHNOLOGIQUE - 5, RUE CONDORCET
B.P. 108 - 38093 VILLEFONTAINE CEDEX - TÉL. 04 74 95 24 00 - TELECOPIE 04 74 95 24 01
SITE INTERNET : www.ccinordisere.fr - SIRET 183 830 025 00015 - APE 911 A

- *D'organiser une rencontre avec la Direction Régionale de l'Équipement à laquelle participeraient le Président de la CCI de l'Ain pour obtenir des éléments techniques actualisés en terme de trafics, d'éléments environnementaux...et faire une présentation des actions susceptibles d'être menées*
- *D'évoquer ce sujet lors d'un Bureau de la Chambre Régionale pour associer à cette action d'autres Chambres*
- *De rencontrer les Préfets de L'Isère et de l'Ain ainsi que le Préfet de Région afin de mettre en lumière le soutien local de ce projet autoroutier.*
- *D'engager une action de lobbying auprès des financeurs (Région, AFIT, Conseils Généraux)*
- *De communiquer en externe par la presse avec l'appui des syndicats du BTP pour contrer les arguments des opposants au projet avec des études environnementales d'impacts démontrant la réduction des nuisances des nouvelles autoroutes*

Un projet de statut de cette association a été élaboré, (vous l'avez dans vos dossiers), mais pour avancer plus avant dans notre démarche, il nous faut avoir votre accord pour mettre en oeuvre ces actions et notamment créer l'Association.

Je pense que notre Compagnie Consulaire est, dans cette démarche, pleinement dans son rôle, car la réalisation du barreau autoroutier Ambérieu Coiranne représente un véritable enjeu économique pour notre territoire et celui de l'Ain.

En accord avec les membres du Bureau et du Groupe de Travail Aménagement du Territoire, je vous demande de me donner votre accord pour que nous participions à la constitution de cette Association et que nous engagions la Chambre dans une action de lobbying et de communication afin de faire avancer ce projet ».

Vote de l'Assemblée

L'Assemblée, reconnaissant l'intérêt de mobiliser les partenaires économiques pour faire aboutir ce projet

Donne son accord par 22 voix pour
 0 voix contre
 1 Abstention

pour que la Chambre intervienne activement dans les actions de lobbying énumérées, ci-dessus et participe à la création de l'Association Pro A48.

Et donne mandat au Président pour prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire à la création de cette Association et à la mise en œuvre des actions de lobbying qui seraient menées.

Fait à Villefontaine, le 22 Janvier 2007

Pour extrait conforme
 Daniel PARAIRE
 Président

Bernard COTE
 Secrétaire